



Audience intersyndicale avec le DASEN Nouveaux programmes

Annecy 1^{er} juillet

Nous demandons les réponses au courrier intersyndical du 20 avril et sollicitons des formations aux nouveaux programmes sur le temps de travail, sans dépasser les ORS.

Nous avons demandé une journée banalisée au moment de la rédaction du courrier, mais l'audience n'ayant eu lieu que le 1^{er} juillet, ce n'est plus possible.

Nous demandons au DASEN pourquoi il y a autant de disparités de mise en œuvre entre les différentes circonscriptions contrairement à d'autres départements. Pour les collègues le timing et la méthode n'étaient pas les bons.

- Réponse du DASEN : en groupe départemental directeurs, il y a eu un retour plutôt positif. Volonté haut-savoyarde de donner des outils aux directeurs pour piloter la mise en place. Le conseil des IEN a fait un document d'accompagnement. Une règle sera appliquée l'an prochain pour unifier les pratiques.
- Réponse du DASEN : à ce stade, ce n'est que de la découverte, la mise en place ne pourra se faire que l'an prochain. Il y a un besoin accompagnement des directeurs, car ces programmes sont spiralaires, avec plus d'explicitation.
- Réponse de l'IANA : il y a un an, le plan de formation a été présenté avec une anticipation de 6h pour les nouveaux programmes. En 2025-2026 il y aura encore 6h sur 18h d'animations pédagogiques, réservées aux nouveaux programmes. Les constellations se feront sur 12 h pour pouvoir réserver 6h aux nouveaux programmes.
- Le contenu des 6h peut avoir varié (présentiel ou distanciel). La structuration se fera avec un temps global et un temps de conseil maitres mais qui sera à imputer aux 6h d'animations péda.
- Il y a la volonté de permettre des discussions en conseil des maîtres pour outiller les équipes, faire des sélections, des focales sur des points clés des programmes et une mise à disposition des documents d'appropriation d'aide.

Organisations syndicales : Tout cela a été perçu comme du travail supplémentaire puisqu'il y a eu un conseil des maitres en plus. L'information que ce conseil pouvait être déduit des 108h n'est apparemment pas arrivée aux collègues suffisamment tôt.

Certains IEN ont dit qu'ils n'avaient pas pu les mettre dans les 18h.

D'autres collègues ont dû faire plus que 18h.

- Bien rappeler que cela fait partie des heures obligatoires et que cela ne doit pas amener un surplus de travail. Revoir la communication. Rappeler que le CM est bien dans les anim péda
- Mme Vernet : l'an prochain les 18h seront réparties = 6h math ou français + 6h nouveaux programmes + 6h libres selon le parcours des collègues. Les constellations seront organisées sur 12h + 6h nouveaux programmes.
- Une remise à plat sera faite en conseil d'IEN pour une meilleure harmonisation l'année prochaine.